

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 16 Juin

## LE RENOUVELLEMENT PARTIEL

Il faut longtemps pour faire aboutir une réforme alors même qu'elle a pour elle le bon sens, la raison, l'opportunité politique.

La question dont nous venons encore une fois entretenir nos lecteurs, en est une preuve nouvelle. Voilà trois ans qu'elle est à l'ordre du jour ; elle compte une majorité certaine ; nous demandons instamment qu'elle soit discutée avant les prochaines vacances parlementaires, afin qu'elle ne risque pas ensuite de sombrer dans la dernière année de la législature.

Il s'agit du renouvellement partiel de la Chambre des députés.

Comme on le sait, il y a longtemps, très longtemps déjà que la Chambre est, à cet égard, saisie de deux propositions.

D'après la première, qui émane de M. Gustave Rivet, député de l'Isère, le mandat législatif aurait une durée de six années et la Chambre se renouvellerait par tiers tous les deux ans.

La seconde est due à l'initiative de M. Emmanuel Arène, député de la Corse, qui assigne la même durée de six ans au mandat législatif, mais demande que la Chambre ne se renouvelle que tous les trois ans par moitié.

Ces deux propositions, abstraction faite des différences de détail qui les distinguent, nous paraissent excellentes en principe.

Leurs auteurs les ont surtout motivées par ce fait qu'avec le mode actuel de renouvellement total intervenant tous les quatre ans, le travail parlementaire se trouve frappé de stérilité.

Personne ne contestera la justesse de ce point de vue.

A la fin de chaque législature, il y a un stock considérable de propositions dont

l'examen a demandé de longues études et qui sont toutes prêtes à être discutées, mais qui, faute de temps, ne peuvent être inscrites à l'ordre du jour en rang utile pour venir en délibération.

La Chambre, se renouvelant en entier, toutes ces propositions sont annulées et le travail de plusieurs années se trouve ainsi perdu. La législature suivante les reprend à nouveau, consacre le même temps à leur examen, puis pour les mêmes raisons disparaît à son tour sans avoir pu les discuter.

Il y a dans cette procédure un vice d'organisation, auquel seul le renouvellement partiel de la Chambre permettrait de remédier.

La Chambre deviendrait permanente et par suite demeurerait saisie, jusqu'à leur adoption ou leur rejet, des propositions qui auraient été une fois déposées sur son bureau. On ne verrait plus ainsi se renouveler à chaque législature l'histoire de la tapisserie de Pénélope, et le travail des années précédentes ne serait plus fait en pure perte comme on a lieu de le regretter aujourd'hui.

Pour mettre fin à cette situation, il n'y aurait qu'à fixer la durée du mandat de député à six ans, par analogie avec celui des conseillers généraux. Il y a longtemps qu'on l'a dit, le mandat de quatre ans est trop court, et si l'on peut trouver un moyen de l'allonger, sans trop espacer pour cela les consultations du suffrage universel, il ne faut pas hésiter.

Or, ce moyen, le renouvellement partiel nous le procure. Tous les arrondissements de France seront divisés en deux séries, contenant un nombre égal de sièges. Au début de la première session il sera procédé, par voie de tirage au sort, à la désignation de la série qui ne siègera que trois ans. L'autre, au contraire, aura déjà une durée normale de six ans. Et toutes les séries suivantes verront leur mandat expirer au bout de six ans, de telle sorte que la France sera largement consultée tous les trois ans et ce-

pendant les députés ne seront sortants qu'au bout de six.

Tout a été dit sur les heureux effets de ce système, appliqué avec un plein succès tant au Sénat que dans nos assemblées départementales. La Chambre ne disparaîtra plus d'un coup, entraînant avec elle tout le bagage des travaux préparatoires. Elle deviendra permanente et ainsi tous les efforts, toutes les études utiles, aboutiront nécessairement à un résultat pratique.

Quant au pays, il n'aura plus à subir d'échéances terribles, à date fixe, pleines d'obscurité et d'inconnu, capables de bouleverser en un clin d'œil toute l'orientation de sa politique et d'inquiéter tous ses intérêts. Il aura voix au chapitre plus fréquemment même que par le passé, mais il fournira des indications plutôt qu'il n'accomplira de révolutions. La consultation d'une moitié des arrondissements suffira pour montrer si la majorité de la nation est satisfaite de la politique suivie.

Ce sera le système de l'évolution, heureusement substitué au bouleversement brusque, jusqu'ici en honneur.

Certains risquent tout n'y trouveront pas leur compte, mais ce sera pour la France un gage de plus de sécurité et de stabilité.

Le pouvoir exécutif d'ailleurs ne perdra pas son droit de dissolution. Lorsqu'une situation politique exceptionnelle rendra cette mesure indispensable, le gouvernement pourra toujours, avec l'assentiment du Sénat, renvoyer devant les électeurs tous les députés en même temps ; mais ce ne peut être là qu'un événement en dehors des prévisions ordinaires.

La dissolution est une arme dont le pouvoir exécutif a besoin, mais dont il ne doit se servir qu'à la dernière extrémité.

Dans ces conditions, il faut souhaiter que le Parlement examine et adopte au plus tôt la proposition relative au renouvellement partiel.

C'est maintenant et non plus tard que ce vote s'impose.

Il est le corollaire indispensable du retour au scrutin uninominal dont le rétablissement a donné de si heureux résultats, en mettant un terme au danger plébiscitaire et dictatorial.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### A la Chambre

M. Goirand constate que les bilans publiés à l'*Officiel* par la Banque d'Algérie sont fictifs et dissimulent un passif gênant. Il l'accuse de violer ses statuts.

M. Rouvier reconnaît qu'il y a eu des imprudences avant son administration.

Le nouveau privilège ne sera accordé qu'avec des réserves.

L'ordre du jour Goirand, accepté par le ministère, est voté par 324 voix contre 50.

### Au Sénat

Le Sénat s'occupe en ce moment des Sociétés de secours mutuels, auxquelles on vote six millions pris sur les diamants de la couronne.

### A la frontière allemande

La France publie la dépêche suivante de Belfort :

« Un incident s'est produit à la frontière ; à Montreux-Vieux, plusieurs poteaux allemands servant à la délimitation de la frontière, ont été arrachés la nuit dernière ; les auteurs sont inconnus ; les autorités administratives et judiciaires procèdent à une enquête qui est poussée activement. »

### Bruxelles

Le nouveau Sénat comprend 44 catholiques et 30 libéraux ; la nouvelle Chambre, 92 catholiques et 52 libéraux. Il y a dix ballottages : 2 pour le Sénat et 8 pour la Chambre.

Quelques désordres continuent à éclater sur divers points. A Att, le cercle catholique a été saccagé ; un juge d'instruction a été blessé.

La foule a déparé les rues.

Plusieurs personnes ont reçu des coups de baïonnettes.

Des manifestations socialistes se sont formées à Bruxelles, à Liège et Gand ; elles ont été dispersées.

A Anvers, les manifestants ont pénétré chez l'éditeur de la *Gazette d'Anvers*, lequel a blessé

Sur ce, le magistrat se couvrit, pour la dignité de sa charge, et doucement, sans s'émouvoir, remontra au duc de regarder qu'il parlait à un officier du roi.

Mais le hautain seigneur se mit à jurer et par deux fois le menaça en disant :

— Monsieur Louis Servin, je vous couperai le cou, et n'était cette qualité d'officier du roi, je le ferait tout à l'heure, . . . Il n'y a pas deux heures que je suis averti de ce que vous avez dit. . . Je suis venu pour vous montrer que je suis prince. Je vous tuerais, et il n'y a personne qui m'en sût garder.

C'était contre une telle turbulence des grands que Henri avait à lutter, et on verra plus tard ce que tentèrent les princes et hauts-officiers de la couronne pour tâcher de faire revivre la France féodale.

Il y avait de plus, un désordre effroyable dans les finances, et, comme conséquence, les misères du peuple étaient extrêmes, par suite des déprédations auxquelles se livraient les financiers et de l'infidélité des collecteurs de deniers.

La dette publique était de 341 millions, et le revenu annuel n'atteignait pas 25 millions.

Henri IV lui-même avait été victime, pendant la guerre, de l'avidité des agents du trésor. Voici comment il s'en était plaint dans une lettre à Kosny :

« Je suis proche de mes ennemis et n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre, ni un harnais complet que je puisse endosser. Mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints troués au coude. Ma marmite est souvent renversée, et, depuis deux jours, je dîne et je soupe chez

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 40

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

### PREMIÈRE PARTIE

#### La butte de Montmartre

### IV

#### HENRI IV ET SA COUR

Le faste des habits, une suite nombreuse de gentilshommes, d'écuyers, de pages, de laquais, dont nous avons déjà parlé ; le luxe de la table, un ton menaçant, des fanfaronnades, des débauches broyantes, des créanciers qu'on ne payait pas et qu'on maltraitait souvent, l'affectation à se montrer joyeux, satisfait, tout-puissant, supérieur aux bienséances et aux lois : voilà quels étaient les traits du caractère de la noblesse, les honneurs, la gloire qu'ambitionnaient les princes de ce temps.

D'Aubigné, dans son *Baron de Fœnesté*, a peint avec autant de gaieté que de vérité l'ignorance, la superstition, la bassesse et même la lâcheté de certains courtisans du règne de Henri IV : tous ces vices étaient mal couverts par les démonstrations continuelles d'opulence et de pouvoir.

Il est vrai, toutefois, que tous les nobles n'habitaient pas la cour, et ceux de la religion réformée étaient généralement graves, instruits et supérieurs à leur siècle, tels étaient la Noue, Duplessis-Mornay, d'Aubigné, Sully (Rosny) et autres.

D'Aubigné trace, de main de maître, les manières et les discours des courtisans qui fréquentaient le Louvre, en mettant l'exposé suivant dans la bouche de son baron de Fœnesté :

« — Vous commencez à rire au premier que vous rencontrez, vous saluez l'un, vous dites le mot à l'autre.

« — Frère, que tu es brave, épanoui comme une rose ! Tu es bien traité de ta maîtresse ; cette cruelle, cette rebelle, ne rend-elle pas les armes à ce beau front, à cette moustache bien tressée ? Et puis cette belle grâce, c'est pour en mourir.

« Il faut dire cela en démenant le bras, en branlant la tête, changeant le pied, peignant d'une main la moustache, et d'autrefois les cheveux. . .

« Vous voulez savoir de quoi sont les discours. Ils sont les duels, où il faut bien se garder d'admirer la valeur d'aucun mais dire froidement :

— Il a, ou il avait quelque peu de courage.

« Il est question ensuite de bonnes fortunes envers les dames. . . Et puis, on cause de l'avancement en cour, de ceux qui ont obtenu une pension ; quand il y aura moyen de voir le roi ; combien de pistoles a perdu au jeu Créqui ou Saint-Luc.

« Or, si on ne veut plus discourir sur des cho-

ses si hautes, on philosophe sur les bas-de-chausures de la cour. . .

« Des fois, vous entrez dans le grand cabinet, avec la foule de quelques seigneurs, vous sortez sous celui de B-rigaud, descendez par le petit degré et puis, faisant semblant d'avoir vu le roi, contez quelques nouvelles. Et là, faut chercher quelqu'un qui aille dîner. »

L'orgueil, la vanité, la brutalité faisaient le fond des caractères.

Les seigneurs traitaient parfois comme des esclaves les personnes attachées à leur maison. Ils les faisaient battre de verges, et les cédaient à un autre comme un meuble. On lit souvent dans les écrits de ce temps :

« Tel secrétaire, tel musicien, tel joueur de luth, tel chirurgien, tel gentilhomme appartenait à un prince qui le donna à un autre. »

Rien ne peint mieux l'arrogance des seigneurs d'alors, restés des mœurs féodales et la haute importance qu'ils mettaient à des titres sans fonctions, que la colère dont fut saisi le duc de Mercœur, lorsque le Parlement de Paris refusa de lui donner la qualité de prince.

Le duc de Mercœur, accompagné d'une trentaine d'hommes armés d'épées, se présenta un jour chez M. Louis Servin, avocat du roi au Parlement. Ce magistrat en voyant arriver le duc, le salua en disant :

— Bonsoir, Monsieur.

— Je ne viens point pour vous dire bonsoir, ni pour vous recommander ma cause, mais pour me plaindre à vous de ce que vous avez dit dernièrement, en la chambre de l'édit, que je n'étais pas prince ; en quoi vous avez menti.

grièvement un agresseur d'un coup de revolver. La gendarmerie a dû charger à plusieurs reprises les manifestants pour les disperser.

**Incendie d'un navire**

Blaye, 14 juin.

Un grave incendie s'est déclaré, cette nuit, en Gironde.

Un navire chargé de pétrole a sauté vers une heure de la nuit; ce navire se trouvait amarré en face de l'usine à pétrole de Blaye. Il était entouré de six gabarres chargées du charbon nécessaire à son approvisionnement. En un instant le navire et les gabarres ont été la proie des flammes.

On parle de 16 matelots morts ou disparus, dont 11 appartenant au navire et 5 aux gabarres qui l'avoisinaient.

Un douanier a également trouvé la mort en portant secours à des matelots.

**Duel**

Le Figaro annonce qu'à la suite des discussions occasionnées par le procès Drumont, une rencontre aura lieu entre un ami de M. Drumont et un député fort connu.

**M. Pasteur**

M. Pasteur a été pris, mardi, d'un malaise subit assez sérieux, mais une amélioration semble s'être produite dans la soirée.

**En Espagne**

A Barcelone l'agitation continue, mais les troupes maintiennent l'ordre.

**Arrestation**

La femme de l'anarchiste Bricou a été arrêtée dans la soirée de mardi.

D'autres arrestations sont imminentes.

**Nouveau journal**

Le journal *Le Libéral*, organe de la droite républicaine a paru hier; il a pour directeur M. Robert Mitchell.

**Le procès Burdeau-Drumont**

La salle d'audience est comble au moment où la Cour fait son entrée, à midi un quart.

Après les formalités d'usage, le greffier fait sortir les témoins assignés. Quand il nomme M. de Rothschild un vif mouvement de curiosité se produit. D'autres témoins, personnalités très connues du monde politique et financier, sont très regardés.

**Interrogatoire du gérant**

D. — M. Millot, vous êtes le gérant de la *Libre Parole*. Quand l'article considéré par M. Burdeau comme diffamatoire a paru vous saviez la gravité des allégations qu'il contenait.

R. — Nous ferons la preuve des faits articulés. D'ailleurs, je préfère m'abstenir de répondre, mon avocat étant là pour me défendre.

**Interrogatoire de M. Drumont**

D. — Vous reconnaissez être l'auteur de l'article incriminé. Vous reconnaissez qu'il contenait des allégations diffamatoires.

R. — Les débats prouveront que ces allégations sont confirmées par des faits. J'ai l'habitude, quand j'écris un article, de me procurer les preuves...

Le Président, interrompant. — Ne plaidez pas!

M. Drumont. — Je suis obligé de dire pourtant que j'étais et que je suis convaincu de l'exactitude des faits indiqués par mon article. Plus d'un journal a dit que M. Burdeau avait dû recevoir de l'argent de la Banque de France.

On le dit sur le Boulevard.

Le Président. — En d'autres termes, vous proposez de faire la preuve?

R. — Oui.

Ce court interrogatoire terminé, M. Burdeau déclare par l'organe de son avoué se porter partie civile.

L'audition des témoins est intéressante. Le marquis de Morès déclare qu'il a fourni à M. Drumont, les renseignements sur cette affaire. Il cite des faits tendant à prouver que la Banque est aux mains de Rothschild et que, lorsqu'il a voulu faire une campagne de presse, il s'est heurté à des journaux subventionnés et il ajoute, qu'à son avis, M. Burdeau, qui est aujourd'hui plaignant, sera peut-être en police correctionnelle demain.

Le secrétaire général de la Banque déclare qu'il n'y a rien de suspect à la Banque.

Un ancien chef de contentieux prétend que M. de Rothschild autorisa une caisse d'escompte, présidée par M. Léon Say, à ne payer que 30,000 fr. au lieu de 800,000 que devait cette Société.

M. Thery reconnaît avoir reçu de l'argent pour publier des « documents officiels » sur la Banque.

M. de Machy, banquier, affirme que les articles de M. Burdeau, dans le *Globe*, étaient de mauvaise foi. Quant à avoir été payé, il ne peut le dire, n'ayant pas le reçu.

Un ex-employé avoue avoir dit à Drumont que M. de Rothschild avait usé de son influence

à la Banque pour que celle-ci ne favorisât pas l'emprunt Russe.

Les autres dépositions n'ont pas offert grand intérêt.

A la fin de l'audience, M. Waldeck-Rousseau, prenant la parole au nom de M. Burdeau, conclut en demandant la condamnation des calomnieux, et la suite des débats est renvoyée au lendemain.

Des cris de: « Vive Drumont! » se font entendre à la sortie; on y répond par des cris: « A bas Drumont! A bas Morès! »

**Verdict**

Après délibération, la cour a prononcé l'acquiescement du gérant, et condamné M. Edouard Drumont à trois mois de prison et 1,000 francs d'amende.

Statuant sur les conclusions de la partie civile elle le condamne, en outre, à l'insertion de l'arrêt dans la *Libre Parole* pendant huit jours et dans quatre-vingt journaux de Paris et de province.

**Tirages financiers**

Hier, a eu lieu le 24<sup>e</sup> tirage des obligations et bons à lots du Canal de Panama:

Le n° 1.212.696 gagne 250,000 francs.  
Le n° 1.034.388 — 100,000 —  
Les n°s 245.974 et 1.986.416 gagnent chacun 10,000 fr.

Les n°s 808.841 et 1.347.413 gagnent chacun 5,000 fr.

Les n°s 253.137 — 1.105.480 — 1.179.714 — 1.487.741 — 1.915.964 gagnent chacun 2,000 fr. 50 numéros gagnent chacun 1,000 fr.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Les Fêtes du monument Clément Marot**

Voici le programme des fêtes tel qu'il a été élaboré par la commission d'organisation; il peut être cependant susceptible de quelques modifications:

Le dimanche, 3 juillet, arrivées de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par le train de 7 h. du matin. Le parcours est celui-ci: avenue de la gare, rue du Lycée, boulevard Gambetta, où sera élevé l'arc-de-triomphe, rue de la Liberté et visite au monument Clément-Marot.

A 9 h., réception des autorités civiles et militaires à la Préfecture.

A 1 h., visite du Ministre aux établissements d'Instruction.

A 3 h., cérémonie d'inauguration.

A 4 h. 1/2, fête militaire sur les allées Fénelon (exercice d'ensemble, gymnastique, boxe, escrime, etc.). La société des Sauveteurs du Lot et l'Ecole normale prêteront leur concours.

A 7 h., au lycée Gambetta, banquet présidé par M. Bourgeois.

A 9 h., grand concert de gala au théâtre. Nos compatriotes, MM. Soulaucroix et Mouliérat, et deux artistes dames de Paris veulent bien prêter à la Municipalité leur gracieux concours.

Le soir, illuminations.

**Banquet**

La Commission officielle d'inauguration du monument Clément Marot a décidé, dans sa séance d'hier, de réduire la souscription au banquet à sept francs.

Le chiffre des souscripteurs reste fixé à 150 et la liste sera close définitivement le lundi 27 juin à 4 h. du soir.

Les souscriptions au banquet sont reçues à la Mairie.

**Banquet universitaire**

A l'occasion du voyage de M. le ministre de l'Instruction publique à Cahors, le 3 juillet prochain, tous les universitaires du département du Lot se réuniront en un banquet qui aura lieu dans les bâtiments de l'école primaire de la rue du Lycée, le dimanche, à 7 heures du soir.

A l'issue du banquet officiel qui doit avoir lieu au lycée Gambetta, le corps universitaire recevra la visite de M. le ministre de l'Instruction publique.

**Conseil de Préfecture**

Séance du 15 juin

Castelfranc. — Protestations du sieur Henri Pagès du Port contre les élections qui ont eu lieu à Castelfranc le 1<sup>er</sup> mai, rejetées.

Protestation des sieurs Henri Pagès du Port, Senil et autres conseillers, contre les opérations électorales du 8 mai.

La protestation est rejetée.

Gr. mat. — Déféré de M. le Préfet du Lot au Conseil de Préfecture des opérations électorales du 5 juin dans la commune de Gramat.

Le sieur Thomas est proclamé 4<sup>e</sup> élu conseiller municipal au scrutin de ballottage du 5 juin.

St-Céré. — L'élection du sieur Rouzet est annulée comme concessionnaire de l'éclairage électrique.

La protestation des sieurs Jammes et Mazet est rejetée.

St-Caprais. — L'élection du sieur Bos est annulée.

Bagat (section de Lasbouygues). — La protestation du sieur Blaye est rejetée.

Salviac. — L'élection du sieur Gay est maintenue, celle du sieur Vida' est annulée.

Lamothe-Fénelon. — La protestation des sieurs Verdier, Linon et consorts est rejetée.

**Manufactures de l'Etat**

M. Jalabert, vérificateur de culture de 4<sup>e</sup> classe à Cahors, est nommé sur place vérificateur de 3<sup>e</sup> classe.

M. Vogel, sous-officier, présenté par la commission supérieure de classement en exécution de la loi du 18 mars 1879, a été nommé commis stagiaire de culture à la direction de Cahors.

**Contributions indirectes**

M. Boulin, sous-directeur de 3<sup>e</sup> classe à Souillac, est nommé au même grade à Charolles (Saône-et-Loire).

**Bourses de licence**

Le concours pour l'obtention des bourses de licence dans les facultés des sciences et des lettres s'ouvrira le vendredi 1<sup>er</sup> juillet. Dans les facultés des lettres la composition latine le 2 juillet.

**Certificat d'études primaires**

Les examens du certificat d'études primaires auront lieu dans le département du Lot aux dates ci-après fixées:

**Cahors (1<sup>re</sup> circonscription)**

Livernon, 22 juin. — Cajarc, 22 juin. — Lalbenque, 1<sup>er</sup> juillet. — Lauzès, 9 juillet. — St-Géry, 22 juillet. — Limogne, 26 juillet. — Cahors (sud), 30 juillet.

**Cahors (2<sup>e</sup> circonscription)**

Cazals, 16 juin. — Catus, 18 juin. — Montcuq, 21 juin. — Castelnau, 25 juin. — Luzech, 2 juillet. — Puy-l'Évêque, 9 juillet. — Cahors (nord), garçons le 16 et filles le 23 juillet.

**Circonscription de Figeac**

Latronquière, 29 juin. — St-Céré, 5 juillet. — Bretenoux, 8 juillet. — Lacapelle, 19 juillet. — Figeac, 27 juillet.

**Circonscription de Gourdon**

Salviac, 20 juin. — St-Germain, 21 juin. — Labastide, 23 juin. — Souillac, 27 juin. — Martel, 28 juin. — Vayrac, 30 juin. — Gramat, 19 juillet. — Payrac, 27 juillet. — Gourdon, 8 juillet.

**Bureau de bienfaisance**

**RAPPORT**

Sur le service médical et pharmaceutique, pendant l'année 1891, présenté par MM. les docteurs Lebeuf et Valat, médecins du Bureau de bienfaisance de Cahors.

« A messieurs les membres de la Commission du Bureau de bienfaisance.

« Nous avons l'honneur de vous exposer les quelques réflexions suivantes au sujet de votre réforme du service médical des indigents.

« Le principal but de la réorganisation: assurer aux pauvres la distribution des remèdes toute l'année! est atteint.

« Cet avantage est considérable. Pour le prouver, il nous suffira de dire que pendant les mois de juillet, août et septembre, trimestre pendant lequel, faute de ressources, on ne pouvait donner les médicaments, 581 ordonnances ont été délivrées.

« Malgré l'épidémie d'influenza, qui vers la fin de 1891 a augmenté le contingent ordinaire de malades, le crédit a été suffisant. Bien plus, nous avons prescrit et sans restriction, certains remèdes qui jusqu'ici n'avaient pu être accordés. Citons particulièrement le vin et le sirop de Quinquina dont l'usage est si souvent indiqué dans la classe indigente.

« D'après nos recherches, le nombre des familles secourues en 1891 est notablement supérieur à celui des années précédentes. Pour le courant de 1891 l'augmentation a été sensible: 401 familles étaient inscrites en janvier, 451 l'étaient en décembre. Vous faites trop bien la charité pour que la liste ne grossisse pas encore, aussi, croyons-nous, qu'il se trouve là un sérieux écueil à éviter dans l'intérêt même des assistés, sous peine de voir bientôt le budget insuffisant. Ce danger nous paraît d'autant plus grand que, cette année même, sans la réduction de 51 0/0 sur le tarif des remèdes, le crédit aurait été considérablement dépassé.

« A part l'influenza survenue vers la fin de l'année et la coqueluche dont nous observé quelques cas, nous n'avons à signaler aucune autre maladie épidémique. D'ailleurs, le nombre des ordonnances a peu varié, d'un mois à l'autre. On constate néanmoins qu'août et septembre ont eu le minimum des malades, qu'au contraire mars et décembre ont atteint le maximum.

« Nous signalerons à votre attention le cas de certains malades chroniques qu'il serait très avantageux d'admettre à l'hospice pendant l'hiver. Dans la salle commune ils occasionneraient peu de frais tandis que soignés à leur domicile ils deviennent une lourde charge pour votre budget. Citons un exemple: dans le canton Sud une femme a dépensé 117 fr. 45 de médicaments sans compter les bons de bouillon et de lait qu'elle a reçus pendant la majeure partie de l'année.

« La remarque précédente s'applique aussi à quelques personnes vivant seules qui ne peuvent être utilement soignées chez elles. Il serait à désirer, que sur le certificat des médecins du bureau

elles fussent, dans les 24 heures, admises d'urgence à l'hospice.

La création d'une salle de consultation est une très heureuse mesure. Elle permet aux indigents de trouver le médecin à jours fixes, et évite à ce dernier de nombreuses visites au domicile de certains chroniques auxquels les remèdes rendent moins de services que les bons de lait, de bouillon qu'on leur distribue au bureau.

« Le service pharmaceutique a été très régulièrement fait et n'a donné lieu à aucune plainte justifiée.

« Le système adopté pour la distribution du lait, du bouillon et du bois a permis de secourir très efficacement tous les indigents, tout en évitant les abus.

« Veuillez agréer, Messieurs, l'hommage de notre considération distinguée.

« D<sup>r</sup> VALAT, D<sup>r</sup> LEBEUF.  
« Cahors, le 1<sup>er</sup> avril 1892 »

**RÉCAPITULATION DES DÉPENSES**

Médicaments .....	2.312 fr. 79
Lait .....	633 39
Bains .....	43 50
Impressions .....	46
<b>Total .....</b>	<b>3.035 fr. 68</b>

**Revue d'inspection**

M. le général de brigade Combarieu est arrivé à Cahors mardi soir. Il a présidé aux exercices de tir, qui ont eu lieu mercredi matin à Caillaac.

M. le général de division Vincendon est arrivé mercredi matin, pour passer la revue d'inspection au 7<sup>e</sup> de ligne.

**Vélocipédie militaire**

Ont été reçus vélocipédistes militaires, après une course sur route de 48 kilomètres et un examen oral passé mardi à la caserne:

M. Planavergne, libraire, membre du Velo-Sport Cadurcien;

M. Bonis, lieutenant de route, du Velo-Sport Cadurcien.

Ajoutons que l'examen sur route a été passé en tenue militaire.

Nos félicitations.

**Caisse nationale postale d'épargne**

Résultats généraux pour l'ensemble des départements pendant le mois d'avril 1892.

Versements reçus de 176,321 déposants, dont 31,587 nouveaux..... 20,425,327,09  
Remboursements à 96,508 déposants, dont 20,577 pour solde..... 26,236,236,61

Excédant des Versements..... 3,189,090,48

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois d'avril 1892.

Versements reçus de 1,177 déposants, dont 401 nouveaux..... 418,495,13  
Remboursements à 709 déposants..... 339,817,20

Excédant des versements..... 78,677,93

Le Directeur des Postes et des Télégraphes, DARDENNE.

**Chambre syndicale des ouvriers mineurs, terrassiers et manœuvres**

Séance du 11 juin 1892

On nous communique la note suivante:

Samedi soir, les ouvriers syndiqués, mineurs, terrassiers et manœuvres, se sont réunis à la Bourse du Travail, rue Jean Caviolle, au nombre de 47.

Le président a exposé que les six délégués de la corporation à la Fédération avaient donné leur démission à la suite de mesures prises par le Comité central et qu'ils jugeaient contraires aux intérêts du syndicat. Les adhérents présents approuvent leur conduite et, à l'exception de deux membres, s'associent à leur résolution et déclarent se retirer de la Fédération. Le secrétaire demande la nomination d'un secrétaire-adjoint; le camarade Fabre a été désigné pour remplir ces fonctions. Le président a donné lecture d'une lettre du camarade Fauré par laquelle ce dernier donne sa démission.

A l'unanimité, moins une voix, la démission de ce dernier n'a pas été acceptée.

Une commission d'initiative a été nommée pour s'aboucher avec les patrons dans le but de rechercher du travail pour les adhérents au syndicat. Ont été désignés, les camarades Ilbert et Fauré.

Le président donne lecture d'une lettre du bureau du Comité central de la Fédération. En présence des termes impérieux de cette missive, la réunion déclare qu'il y a lieu de la considérer comme non avenue.

Pour la Chambre syndicale:

Le secrétaire, BONNEVILLE.

**Accident par la dynamite**

Hier au soir, la fille Guiraudet, âgée de 17 ans, demeurant dans la rue du Château du Roi, ayant trouvé une cartouche de dynamite, que son père avait laissée dans un tiroir depuis quelques temps, s'est amusée à y introduire une aiguille à tricoter.

La cartouche a fait explosion et lui a brisé les trois premières doigts de la main gauche.

M. le docteur Valette a donné ses soins à l'imprudente.

**Calamane**

Nous avons annoncé mardi, l'arrestation à Allassac (Corrèze), du sieur Jean Camy, natif de Calamane. Cet individu a été condamné par le tribunal correctionnel de Brive à 6 fr. d'amende et un mois d'emprisonnement.

**Bétaille**

Pendant l'orage de la nuit de dimanche, le tonnerre est tombé vers minuit, sur les maisons du sieur Scaravage Pierre, du village de La Perrière, et y a mis le feu. L'incendie s'est déclaré presque immédiatement.

**Catus**

La gendarmerie de Catus a opéré, le jour de la foire, l'arrestation de la nommée Antoinette Doumenc, domiciliée à Praysac, pour colportage d'allumettes de fraude. Conduite devant l'autorité judiciaire, elle a été mise en liberté.

**Puy-l'Evêque**

Lundi, à la suite du violent orage qui a éclaté sur notre région, la foudre est tombée sur la grange du nommé Rigal, propriétaire à Puy-l'Evêque.

Bien qu'aucun dégât n'ait été commis dans le bâtiment, le fluide a tué 3 brebis estimées 90 fr.

**Lacapelle Marival**

Un chien enragé, dont l'autopsie a été faite par le vétérinaire sanitaire du canton de Lacapelle-Marival, a mordu un grand nombre de ses congénères.

M. le maire a fait publier, au sortir de la grand-messe, un arrêté forçant les propriétaires de chiens à museler ces animaux ou à les tenir en laisse.

C'est une excellente mesure. Mais que compte faire M. le maire à l'égard des chiens mordus ?

**Figeac**

Par décision ministérielle du 2 juin courant, M. le ministre de l'agriculture vient de désigner comme membres du jury du concours régional agricole de Rodez MM. Vival, député du Lot, et Cambes, député de Tarn-et-Garonne.

MM. Vival et Cambes avaient déjà pris part, en février dernier, en qualité de membres du jury désignés par le ministre, au grand concours général agricole de Paris.

**Gramat**

Un fort orage, a passé sur le canton de Gramat dimanche au soir.

La foudre a tué une femme et blessé grièvement une jeune fille à Couzou.

Elle a mis aussi le feu à une grange, au village de Nougueyrie, commune de Gramat.

Enfin, elle a fortement endommagé la toiture de la maison de M. Hirondelle, habitée par M. Delsol, rentier à Gramat.

Il n'y a pas eu de grêle et les récoltes n'ont pas souffert.

**Visite archéologique à Cahors**

Nous lisons dans le *Messager de Toulouse* :

Les Sociétés archéologiques s'efforcent de rendre à notre art national l'hommage qui lui a été si longtemps refusé. Celle de Toulouse ne termine jamais son année de travail sans se transporter devant quelques-uns de nos monuments méridionaux pour tâcher de résoudre les questions parfois inquiétantes qu'ils posent. Elle a épuisé, maintenant, les environs immédiats de notre ville, et elle franchit les départements limitrophes pour se rendre, l'année dernière en Rouergue, cette année en Quercy.

Judi dernier, le premier train matinal voyait descendre à Cahors, devant le merveilleux pont Valentré, MM. l'abbé Douais, secrétaire général; de Rivière, archiviste; de Malafosse, Deloume, Male, de Bouglon, Romestin, Rocher et le président, auxquels s'étaient joints deux élèves de la Faculté catholique, un rhétoricien du Lycée et un jeune touriste. Ils trouvaient à la gare M. Daynard, président de la Société des Etudes du Lot; M. Valette, l'un de ses membres les plus actifs, et M. Paul de Fontenilles inspecteur de la Société archéologique de France pour la région, dont le coup d'œil sûr, les explications nettes et l'aimable bonne grâce ont donné son charme et son fruit à cette heureuse journée. Toutes les excursions sont marquées par un lien plus étroit et plus cordial qui s'établit entre les diverses Sociétés de province.

Les excursionnistes étaient préoccupés surtout cette fois d'examiner la cathédrale à coupoles de Cahors. D'où viennent ces coupoles qui n'ont développé leur courbe harmonieuse et puissante que dans cette région de la France? Ah! sans doute la première inspiration est arrivée de l'Orient, de Saint-Sophie et de Saint-Marc, mais, dans l'Aquitaine et en Périgord, à Cahors, comme à Saintes, à Souillac, à Solignac, à Fontevault, la coupole s'est faite française, couronnant des nefs purement françaises par leur plan, comme par leur ornementation.

Elle a résolu à sa façon le problème que résolvait à la même époque la voûte à nervures de l'île-de-France, et de notre Languedoc, la voûte dominicale de l'Anjou. Une seule église, celle de Saint-Front de Périgueux, est une imitation directe et absolue de Saint-Marc de Venise avec son plan en croix grecque et ses cinq coupoles. Seule aussi elle est sans mère ni filles en France.

Elle est un accident sur notre sol. On la croyait récemment encore, très antérieure aux autres églises à coupoles de la région. En réalité, elle n'est que leur contemporaine, datant seulement, comme elles, des premières années du douzième siècle. La cathédrale de Cahors fut consacrée en 1519.

La coupole donne aux églises un grand caractère religieux. Cette voûte qui s'arrondit avec majesté comme celle du ciel prend peut-être la forme qui convient le mieux à un sanctuaire consacré à Dieu. C'est par elle que les églises italiennes rachètent leur infériorité par rapport à nos imposantes nefs ogivales. Mais une coupole sans peintures appropriées risque de paraître plate. Les artistes du Moyen-Age l'avaient bien compris et, dans les premières années du quatorzième siècle, Guillaume de la Broue, évêque de Cahors, neveu de Jean XXII, revêtit celles de sa cathédrale de peintures d'un grand style, réapparues seulement depuis quelques mois. Au centre, saint Etienne, patron de la cathédrale, est entouré d'une zone de personnages figurant les scènes de son martyre. Au-dessous, huit grandes figures de prophètes, dans des niches à gables dont les lignes sont très savamment combinées, obligent le regard à se diriger vers le haut et élèvent ainsi la coupole elle-même.

(A suivre.)

**Causeries agricoles**

**Petite encyclopédie agricole et horticole**

(Suite)

Auguste. — Où vous êtes-vous procuré tant d'arbres fruitiers ?

Le jardinier. — La plupart ont été élevés ici à l'aide de pépins et de noyaux. Les horticulteurs de Cahors nous en ont fourni aussi de très jolis.

**Choix et plantation des arbres**

Pour ne pas occuper inutilement le terrain, nous ne plantons que des arbres vigoureux, d'une belle venue, à écorce fine, lisse. Quand ils sont forts, tout formés, ils produisent plus tôt, mais ils sont plus tôt usés.

L'avenir d'un arbre dépend des conditions dans lesquelles il a été planté, et une bonne plantation ne demande pas plus de dépense qu'une mauvaise. Dans nos terrains secs, les plantations d'automne réussissent mieux que celles du printemps.

Basilou. — Quant papa plante des arbres, il leur coupe à deux ou trois yeux, les rameaux destinés à former la charpente. Vous ne taillez pas les vôtres; ce système est sans doute le meilleur ?

— Il y a une distinction à faire entre ceux qui ont été déplantés avec soin et ceux qui ont été mal arrachés de la pépinière. Lorsque les racines ont été déchirées, meurtries, il faut couper au-dessus du mal, enlever les plaies; alors nous taillons court également comme le fait ton père. Si les racines ne sont pas endommagées, nous nous gardons de couper les rameaux au moment de la plantation. Nous attendons la seconde année: A de longues racines, il faut de longs rameaux.

Pour planter un arbre, il faut faire le trou de dimensions suffisantes et diviser par qualités diverses les matériaux qui en proviennent. Nous mettons toujours la bonne terre autour des racines qui ne doivent jamais être gênées ni rebroussées en l'air.

L'expérience nous a démontré que les arbres fruitiers ne doivent pas être plantés à une trop grande profondeur; les racines profitent ainsi mieux de l'influence bienfaisante des pluies et de la chaleur; ils donnent moins de bois, mais beaucoup plus de fruits. Nous ne plantons pas un arbre à la place d'un autre sans remplir le trou de terre neuve.

**Entretien des arbres**

Les arbres non soignés, abandonnés à eux-mêmes sont bientôt ruinés. Ceux qui ne donnent qu'une faible pousse sont raniés par des fumiers gras bien consommés, des terres neuves et quelques arrosements avec du jus de fumier.

En hiver, quand il ne gèle pas, nous remplaçons les morts et les malades du verger, le bois sec est retranché; nous élagons les branches de manière que l'air et la lumière arrivent librement dans la tête de l'arbre, ce qui est nécessaire pour son développement.

Les deux couches de lait de chaux que nous faisons pendant le repos de la sève, de décembre en mars, entraînent les vieilles écorces, les mousses qui rongent les arbres, et les insectes dont elles sont le refuge.

Si un arbre craint la sécheresse prolongée, nous portons de la pierraille à son pied et les fruits ne tombent plus à demi formés.

Dans le courant de février, nous donnons à notre verger une façon superficielle et nous y enfouissons un fumier bien fait.

Les arbres à pépins, les plus précieux certainement, s'accroissent assez d'une petite fumure tous les deux ans; les pruniers, pêchers, amandiers, cerisiers ne doivent jamais recevoir d'engrais, il provoquerait chez eux un excès de sève qui ferait périr une partie des grosses branches, peut-être les arbres entiers.

Si le sol dans lequel ils croissent est trop maigre, on l'amende avec du terreau dans un rayon d'un mètre en tout sens.

On ne comprend pas assez le tort qu'on fait aux arbres fruitiers en labourant trop profondément la terre à leur pied; un coup de bêche peut blesser les racines.

Nous ne demandons au verger autre chose que de nourrir des arbres. En cultivant entre eux des plantes potagères, on n'aurait bientôt plus de fruits: *qui veut tout perd tout.*

**Greffe**

La greffe est le triomphe de l'art sur la nature; par elle on obtient sur les sauvages les plus épineux des fruits très savoureux. Cette découverte paraît due au hasard; on l'attribue à un berger qui, en construisant sa cabane, fourra le bout d'une branche dans le tronc d'un arbre fraîchement coupé.

Il existe de nombreuses sortes de greffe; nous ne parlerons que des plus faciles, des plus usitées dans les campagnes.

**Greffe en fente.** Le greffage en fente se pratique en avril et mai, quand la sève se réveille. C'est le vrai moment: décapitons cette tige avec la scie, parons-là avec la serpe et pratiquons sur la coupe une fente qui sera tenue ouverte à l'aide de ce coin. Ce rameau de l'année, de bonne espèce, servira de greffe; taillons-le en lame de couteau en commençant l'entaille à la hauteur de ce bourgeon et plaçons-le dans la fente de manière que son écorce corresponde exactement avec celle du sujet et n'en forme pour ainsi dire qu'une quand la fente sera fermée.

Retirons le coin et enduisons la fente de ce mastic; les deux écorces vont s'unir, le succès est assuré.

(A suivre.)

J. MEULET, Institututeur public à Carleues.

**Variétés**

**Le mariage en Annam (Suite)**

Combien sont différents les mariages entre personnes de la haute classe! Comme toutes les cérémonies sont suivies et exécutées minutieusement! Comme les symboles qui s'attachent à chacune d'elles apparaissent clairement aux yeux! Quelle régularité, quel empressement, quelle piété n'y met-on pas! Les fonctionnaires, les bonzes, n'y manquent jamais. Il y a la consécration civile et la consécration religieuse (!). Et comme on s'y prend de loin! Quel cérémonial et quelle solennité dans les visites et les offrandes.

Six cérémonies bien distinctes se dégagent de ce vrai chaos d'allées et de venues, d'offres et de demandes, de formules et de fêtes.

L'intermédiaire est habituellement un gros fonctionnaire qui spéculé aussi comme les autres. Mais il met dans ses démarches, dans ses pourparlers, un cachet de grandeur qui en dissimule parfaitement le but aux plus clairvoyants. Durant le cours des négociations, il ne sort jamais sans son palanquin et revêtu d'habits chamarrés d'or. Il est mielleux, empressé et même un peu arrogant sans y paraître. Et croyez-vous que sa haute qualité l'empêche de boire? Les hôtes préviennent ses désirs, et les meilleurs vins d'Europe sont débouchés. Il s'humecte fréquemment le palais et cause toujours avec force sourires et gestes. Il fait ressortir l'identité des situations, la convenance de l'origine et des fortunes et la force matérielle qui résultera de cette union, au profit des deux familles. Il promet sa protection et des emplois. J'ai ouï dire, souvent, qu'il y mettait de la jalousie et qu'au lieu d'arranger l'affaire et de ménager des rapprochements, il s'efforçait d'embrouiller les cartes. Que cela ne vous étonne pas; surtout si la fille est jolie. Est-ce qu'il ne s'est pas mis dans la tête d'exercer tous droits de cuissage et autres. Qu'arrive-t-il? Eh bien, à la place d'une union c'est une désunion qu'il fomenté. Il a abouti à élever entre les deux familles une barrière infranchissable: la haine, et pas un ne sait les causes de cette animosité qui est survenue à l'improviste, au grand ahurissement de tous.

Aussi, qu'a-t-on besoin d'intermédiaires? Que ne règle-t-on soi-même des affaires où l'intimité seule doit avoir place? où le secret

est seul de mise? que signifie cette intrusion d'êtres avides et corrompus qui sacrifient tout, hormis leur cupidité? Cependant les annamites devraient être échaudés; ils n'ignorent pas les déprédations dont ils sont victimes et l'oppression sous laquelle ils étouffent. Mais rien n'y fait. La peur du rotin et l'habitude les rendent insensibles.

Que le mariage s'achève ou non, l'entrepreneur titré n'en exige pas moins une rémunération qui est d'autant plus grande que sa qualité est plus élevée. Il emporte un lingot d'or dans son antre. Point de résistance de la part de l'exploité: on dirait même qu'il lui fait une grâce. Et je ne compte pas les nombreuses courbettes et les baisers à la terre, qui ne sont que l'accessoire de cette odieuse comédie.

Mais enfin, le mariage ne se manque pas toujours, le médiateur y a vu son profit. Il pousse énergiquement les négociations; il se multiplie sans compter, sauf à compter plus tard, car il compte toujours. On voit poindre partout sa physionomie. Il joue le rôle d'arbitre et calme les différends qui surgissent. Aucun secret ne lui échappe. Il est là, toujours là, faisant avancer l'accord, au besoin il s'imposera, activant la partie et triomphant sans cesse jusqu'au jour de la présentation qui est la première cérémonie. Ah! quelle n'est pas alors sa satisfaction!

Tous les fonctionnaires, tous les notables du village, tous les parents et amis du futur époux, se réunissent dans la case. Une grande table est mise sur laquelle se dresse le plus beau service à thé du ménage; on boit, on cause, on fume; chacun est vêtu de sa plus belle robe, généralement de couleur violette. Le futur s'avance solennellement et distribue une feuille de *bétel* à tous les invités. Cette distribution symbolique est faite pour marquer son honnêteté; car les annamites se servent du *bétel*, qu'ils mâchent, comme d'un désinfectant, au sens matériel du mot. Il reçoit les félicitations de toute l'assemblée et l'on boit une rasade à sa candeur. Belle candeur, grand dieux! La nuit n'est pas plus impure que le fond de son cœur! Mais c'est pour la forme, heureusement. Et personne ne croit guère à une innocence aussi suspecte.

Mais où est l'intermédiaire, le médiateur, l'arbitre, l'homme nécessaire et indispensable? Tournez la tête et vous le verrez. Il s'entretient fiévreusement avec les père et mère du fiancé. Il leur indique, en souriant, la conduite qu'ils auront à tenir et la discrétion qu'ils auront à garder. Il redoute un malentendu qui pourrait déclarer sa perfidie et découvrir le bout de l'oreille du trompeur, du malin, du cupide.

Pendant ce temps, les invités se lèvent, corrigent leur tenue, se forment en cortège devant la porte. Quand tout le monde est rendu on se met solennellement en marche vers la case de la fiancée qui attend avec une vive impatience le moment où elle connaîtra celui qui doit être son mari.

F. R.

(A suivre.)

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME du 16 JUIN 1892

de 8 heures à 9 h. 1/2 du soir

(Allées Fénélon)

Pas redoublé	X...
Ouverture de Martha	Flotow
Carmen (fantaisie)	Bizet
Nids d'Oiseaux (polka pour flûte)	Nicolas
exécutée par M. Thomassini	
Le Prophète (fantaisie)	Meyerbeer
Le Bravo (valse)	Salvayre

**LEÇONS DE PIANO**

Mademoiselle FOURNIER, professeur de piano, 91, boulevard Gambetta, se tient à la disposition des personnes qui désireraient s'entendre avec elle pour le prix et les heures des leçons.

**BULETIN FINANCIER**

du 15 Juin 1892

Loin de se calmer, la hausse reprend avec une nouvelle vigueur sur nos rentes. On n'a plus maintenant pour objectif le cours de 100 fr. mais bien celui de 105.

La faiblesse des places étrangères n'influence en rien sur le marché.

Le 3 0/0 est à 100.45, le nouveau à 100 72 1/2. Nouvelle avance du Crédit Foncier à 1170.

La Banque de Paris est ferme à 677.50. Le Crédit Lyonnais reste bien tenu à 790.

Hausse du Suez à 2817.50.

L'action des Cirages Français est à 450. On inscrit à 661.25 les Chalets de commodité.

Les fonds étrangers sont moins brillants que nos rentes. Quelques réalisations ramènent l'Italien à 93.05. C'est naturel à la veille de la liquidation.

L'Extérieure est à 67 1/4.

En Banque, la Morena est à 122.50. Vif mouvement sur la part de Soufres Romains à 230.

L'action Monaco s'inscrit à 2115.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur d'informer le public, qu'à l'occasion des fêtes organisées pour le concours régional de Rodez, elle fera deux trains spéciaux au départ de cette gare pour desservir les 19 et 26 juin les stations comprises entre Rodez et Capdenac.

Voir ci-après les heures de ces trains :

Le 19 juin 1892

Noms des gares	Heures de passage
Rodez (départ).....	6 h. 45 du soir.
Salle-la-Source.....	7.1 - 7.2
Nucs.....	7.15-7.16
Marcillac.....	7.24-7.25
St-Christophe.....	7.35-7.38
Auzits-Aussibals.....	7.49-7.50
Cransac.....	8.2 - 8.3
Aubin.....	8.9 - 8.10
Viviez.....	8.17-8.20
Panchot.....	8.27-8.28
St-Martin-de-Bouillac.....	8.35-8.36
Capdenac (arrivée)...	8.51

Le 26 juin 1892

Rodez (départ).....	10 h. 40 du soir.
Salle-la-Source.....	10.57-11.2
Nucs.....	11.15-11.16
Marcillac.....	11.25-11.25
St-Christophe.....	11.35-11.38
Auzits-Aussibals.....	11.49-11.50
Cransac.....	12.2 - 12.3 mat.
Aubin.....	12.9 - 12.10
Viviez.....	12.17-12.20
Panchot.....	12.26-12.27
St-Martin-de-Bouillac.....	12.34-12.35
Capdenac (arrivée)...	12.50 matin.

BAINS de MER de L'OCEAN

Billets Aller et Retour à Prix Réduits

Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de Mer, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Beaulle, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, St-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, St-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau, (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet) Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1<sup>o</sup> Les Billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilom-

tres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 % en 1<sup>re</sup> classe, de 35 % en 2<sup>e</sup> classe et 30 % en 3<sup>e</sup> classe.

La durée de validité de ces Billets (33 jours) peut-être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la « Compagnie de la Basse-Loire ».

Le Voyageur porteur d'un Billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le Voyageur porteur d'un Billet délivré aux conditions qui précèdent pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois, soit à l'Aller ou au Retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deça.

2<sup>o</sup> Les Billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 % sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs aux prix applicables à un parcours de 125 kilomètres.

Les Billets doivent être demandés au Chef de Gare 5 jours avant celui du départ

Pèlerinage à Rocamadour

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Roc-Amadour (Lot), il est délivré chaque année, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Roc-Amadour, avec réduction de 40 % en 1<sup>re</sup> classe, de 35 % en 2<sup>e</sup> classe et de 30 % en 3<sup>e</sup> classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Roc-Amadour de moins de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-postes et express, ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

BILLETS D'ALLER et RETOUR de FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Nérès (Nérès), Moulins (Bourbon-l'Archaubault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat.

Réduction de 50 0/0

Pour chaque membre de la famille en plus du troisième

Il est délivré, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins quatre personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

La durée de validité des Billets, à compter du jour de départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 0/0 du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périmés.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ à la gare où le voyage doit être commencé

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la compagnie, à Laqueuille, des billets aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Bibliographie

Revue universelle des inventions nouvelles

ÉDITION A (INVENTIONS EN GÉNÉRAL)

Sommaire du numéro du 20 mai 1892

Expérience de ballon dirigeable. — Propos du docteur Robes longues. — Le progrès de la maroquinerie aux Etats-Unis. — Chambre photographique à main. — Chambre photographique à pellicule. — Siphon élévateur. — Vélo-pédale marin. — Conformatrice pour vêtements. — Pied photo-vélocipédique. — Notes photographiques. — Les vibrations dans les navires. — Diviseur universel. — Sphère romète. — Chapeau porte cigares. — Fourneau à gaz artificiel. — Pince à escargots. — Pince à asperges. — Semeuse hygiénique. — Lampe électrique de sûreté. — Invention communiquée. — Clé à réglage automatique. — Trétaux pliants. — Zan-zibar russe. Lance-hélices. — Sur l'organisation des manufactures d'armes en Angleterre. — L'agriculture en Egypte. — La vigne prolifère de Varna. — Pièces de monnaie en alluminium. — Orgue électrique. — Grue électrique mobile.

Abonnements. Un an : France, 8 fr.; Etranger, 10 fr. Numéro spécimen, 0 fr. 50.

Administration : 4, Chaussée d'Antin, Paris.

Nota. — Nous engageons vivement ceux de nos lecteurs qui veulent, en plus de la question Invention, être tenus au courant de toutes les questions scientifiques et industrielles, à s'abonner à l'édition Z qui traite actuellement d'une façon spéciale les questions suivantes : invention, sciences naturelles, voyage et colonisation pratique, électricité, agriculture, cours professionnels, travaux de la femme.

Abonnements. Un an : France, 38 fr. ; Union postale 52 fr. Numéro spécimen, 2 fr.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac. SOINT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

### Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES  
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul  
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

### INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE  
Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien  
102, RUE RICHELIEU, PARIS

A VENDRE

POUR RAISON DE SANTÉ

La belle Propriété Vignoble

de Mercadal, par Pélacoy

à 12 k. de Cahors, sur la route de Paris

Placement incroyablement productif. Il faut la visiter pour s'en faire une idée.

S'adresser sur les lieux à M. BASTIDE, qui en est propriétaire ou à M. PÉRIÉ, géomètre-expert, à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement

En vente au bureau du Journal.

En vente, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

# CARTE DU LOT

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les Libraires.

Excellente occasion !

A CÉDER de suite pour raison de santé  
Grande Imprimerie

typographique et lithographique, en pleine prospérité, située dans un chef-lieu de département du centre. Chiffre d'affaires annuel : 120,000 francs. Prix demandé : 85,000 francs. Ecrire aux initiales M. E. à l'agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris.

### LA BOURSE POUR TOUS

18<sup>e</sup> Année. Un franc par An

JOURNAL INDÉPENDANT  
Publiant tous les Tirages et les Lots ; reproduction de la « Gazette » Comptes-rendus de toutes les assemblées générales ; Informations exactes sur toutes les Sociétés, Caisses d'Épargne. Réponses à toutes questions. Envoi gratuit de numéros spécimens sur simple demande. PRIÈRE aux abonnés. Paiement GRATUIT de tous coupons

Paris, 27, boulevard Poissonnière

### GUÉRISON

Certaine et Radicale en toutes les Affections de la Peau  
DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÈME DES PLAIES ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables car les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LE NORMAND, Médecin Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

A LOUER  
UN APPARTEMENT  
AU 1<sup>er</sup> ÉTAGE  
Composé de 9 pièces  
Maison LUTZY, aux Hortes  
Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

LIQUIDATION

Blondel et Garnier

Communication importante sera faite aux intéressés, par retour du courrier, sur demande affranchie adressée à M. CH. MARCOUX, 23, rue Le Peletier, Paris.

A LOUER un Appartement

composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N° 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guilloré.

Chemin de fer d'Orléans

HORAIRE DES TRAINS

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS			
	Omnibus	Poste	Omnibus		Poste	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	6h 40	12h 30	6h 39	PARIS. — D.	7h 50	12h 50	7h 45
Mercuès. . . . .	1 4	1 4	6 53	— Express.	7 40	12 40	12 45
Arrêt Douelle			6 57	BORDEAUX. . . . .	» »	6 10	3 34
Parnac. . . . .	7 5	1 15	7 4	LIBOS. — D.	8 53	3 30	9 5
Luzech. . . . .	7 14	1 22	7 11	Fumel. . . . .	8 44	3 38	9 11
Castelfranc. . . . .	7 23	1 35	7 23	Soturac-Touzac	8 54	3 50	9 21
Arr. Prayssac	7 28	»	7 26	Duravel. . . . .	8 59	3 59	9 28
Puy-l'Évêque. . . . .	7 36	1 46	7 34	Puy-l'Évêque. . . . .	9 6	4 8	9 35
Duravel. . . . .	7 43	1 54	7 41	Arr. Prayssac	9 13	»	9 42
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 49	Castelfranc. . . . .	9 19	4 23	9 48
Fumel. . . . .	8 1	2 13	7 58	Luzech. . . . .	9 29	4 36	9 58
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 4	Parnac. . . . .	9 37	4 46	10 6
BORDEAUX. . . . .	8 51	8 11	4 45	Arrêt Douelle	9 41	»	10 11
PARIS. — Ar.	11 37	4 37	10 21	Mercuès. . . . .	9 47	4 57	10 16
				CAHORS. — A.	9 59	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
	Omnibus	Omnibus	Omnibus		Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7h 45	11h 30	5h 23	CAPDENAC. D.	7 47	11h 30	5h 23
Cabessut, halte	7 54	11 41	5 32	Lamadoleine. . . . .	7 59	11 54	5 34
Arcambal. . . . .	8 4	12 4	5 42	Toirac. . . . .	8 10	12 4	5 46
Vers. . . . .	8 12	12 21	5 50	Monbrun, hal.	8 18	12 30	5 54
Saint-Géry. . . . .	8 20	12 38	5 57	Cajarc. . . . .	8 30	12 36	6 5
Conduché. . . . .	8 32	1 5	6 9	Calvignac, hal.	8 40	1 6	6 15
St-Cirq, halte.	8 38	1 14	6 15	St-Martin-Lab.	8 49	1 26	6 25
St-Martin-Lab.	8 48	1 35	6 24	St-Cirq, halte.	8 57	1 37	6 33
Calvignac, hal.	8 55	1 44	6 34	Conduché. . . . .	9 5	1 55	6 39
Cajarc. . . . .	9 8	2 10	6 44	Saint-Géry. . . . .	9 18	2 22	6 53
Monbrun, hal.	9 18	2 24	6 54	Vers. . . . .	9 23	2 35	6 58
Toirac. . . . .	9 27	2 45	7 3	Arcambal. . . . .	9 31	2 56	7 6
Lamadoleine. . . . .	9 39	3 10	7 15	Cabessut, halte.	9 44	3 10	7 16
CAPDENAC. A.	9 51	3 26	7 27	CAHORS. — A.	9 49	3 20	7 24

### L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte colorée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires dar un spécimen gratis à PAVARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> série